**Conseil d’Administration du lundi 25 février 2013.**

**Motion sur la répartition de la DHG 2013-2014**

La dotation horaire globale allouée à notre établissement cette année nous permet un fonctionnement normal pour l’année scolaire 2013-2014.

Cependant, alors que la moyenne nationale dans les collèges est de 7% d’heures supplémentaires, la DHG proposée impose 58 heures supplémentaires sur 689,5h, soit environ 8,41 % d’heures supplémentaires.

Nous rappelons que les heures supplémentaires doivent toujours rester une mesure d’ajustement pédagogique et non être un prétexte pour la casse des postes.

Or, la DHG qui nous est proposée aujourd’hui conduit à deux aberrations pédagogiques que nous ne pouvons accepter :

* En histoire-géographie, les besoins pour l’année 2013-2014 sont de 72,5h en revenant aux horaires planchers en 3ème, avec 3,5h hebdomadaires contre 4h cette année, ce que nous déplorons. Les 4 postes existant actuellement permettent un apport de 72h. Mais il est proposé de casser l’un de ces quatre postes en le transformant en un poste de 12h, obligeant ainsi un collègue à effectuer un complément de service de 6h dans un autre établissement, tout cela dans le seul but de placer 6h supplémentaires.
* En français, les besoins pour l’année 2013-2014 sont de 122,5h. L’apport est de 101,4h ce qui fait donc un écart de 21,1h. Au lieu de créer un poste de 18h et de répartir 3h supplémentaires, il est proposé de créer un bloc de moyens provisoires de 12h et d’imposer 9h supplémentaires.

Nous considérons que **la diminution d’adultes** **présents** dans l’établissement, les multiples **problèmes d’organisation** (emplois du temps incompatibles, conseils de classe et réunions parents simultanés dans des établissements différents, etc) et **l’instabilité des collègues** découlant directement de cette casse des postes, vont à l’encontre de l’intérêt des élèves et de leur réussite.

Ainsi nous, membres élus du CA représentants des personnels du collège Jean Moulin, votons contre la DHG et le TRMD proposés et demandons le maintien du poste d’histoire-géographie et la création d’un poste de français.